

nin. En 1900, en Espagne, il n'y avait que 50% des enfants en âge de scolarité qui fréquentaient les écoles et la population adulte illettrée était de 9,171,376 sur une population totale de 18,067,675 habitants.

Devons-nous croire que la vérité se trouve plutôt chez l'infime minorité que chez la grande majorité des nations civilisées ? Devons-nous croire que les peuples les plus progressifs se sont trompés et que les peuples les plus rétrogrades ont seuls raison ?

On a prétendu et on prétendra en certains quartiers que le fait que la France désire amender sa loi scolaire prouve qu'elle a été inutile ; le fait que la France veut modifier sa loi n'indique seulement qu'on peut la rendre plus parfaite. Si on la croyait inefficace on ne ferait que l'abroger.

L'utilité de l'obligation scolaire étant admise en principe, est-il opportun de l'établir dans la province de Québec ?

En vertu de la loi nos écoles sont divisées en deux catégories bien distinctes : les écoles catholiques et les écoles dissidentes.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté possible sur les principes du député de St-Hyacinthe en matière d'éducation, je tiens à réaffirmer ici que je suis un partisan du système d'écoles actuelles et que je le serai aussi longtemps qu'il ne me sera pas démontré que son fonctionnement est contraire à une

au
sy
de
l'in
no
les
ma
cet
lim
pai
raî
cité
gne
un
lors
tion
la p

I
lune
a so
mes
à la
relig
de l'
Ne c
qui
relig
pas e
simp